



Lettre d'information municipale de Soyons

N°33 - Mai 2023



Commémoration du 8 Mai 1945

Nous vous invitons à participer aux cérémonies de commémoration du 8 Mai 1945 (fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale) qui se dérouleront de la façon suivante :

10 h 15 : Rassemblement sur le parking qui jouxte le gîte étape "La Gare".

10 h 30 : Moment de recueillement et un dépôt de gerbe devant la stèle commémorative des combats qui se sont déroulés en Août 1944 à Soyons.

11 h 15 : Cérémonie officielle devant le monument aux morts (à côté de la Bibliothèque) avec un hommage particulier rendu à une famille de combattants soyonnais et la participation de Soyons en Chœur (chorale de Soyons).

Ces cérémonies se concluront par le partage du verre du souvenir à la Salle des Fêtes André Comte.



Rencontres de Quartiers ... nous allons à votre rencontre !

Après une interruption imposée par la crise sanitaire, nous sommes particulièrement heureux de pouvoir reprendre nos rencontres de quartier. Celles-ci sont toujours riches et nous permettent d'échanger avec vous pour vous expliquer nos actions et répondre à vos questions et attentes. **Ces rencontres sont suffisamment nombreuses et réparties sur le territoire communal pour que vous puissiez assister à l'une d'elles, même si elle ne se déroule pas dans votre quartier.** Chaque rencontre sera clôturée par un verre de l'amitié offert par la Mairie.

Quartier	Date	Lieu
Freydières Est <i>(Côté est de la voie ferrée)</i>	Mercredi 10 Mai à 18h30	Rond-Point de la rue des Agrions
Village Nord du Rd point <i>(Montgolfier et adjacents)</i>	Lundi 15 Mai à 18h30	Halle des Loisirs (Brégard)
Soyons Sud <i>(Vivier/Rte Nîmes/Clairefont)</i>	Mardi 30 Mai à 18h30	Parking des grottes
Village Sud du Rd point <i>(Eglise/Pipet/Tour/Paradis)</i>	Mercredi 31 Mai à 18h30	Place Soïo
Crêtes <i>(Bergeronne /Crouzette/Cours/Merlan ...)</i>	Lundi 5 Juin à 18h30	Chez Mr et Mme Duquesne 475 Route des Crêtes
Freydières Ouest <i>(Côté ouest de la voie ferrée)</i>	Mardi 6 Juin à 18h30	Chemin des Hautes Freydières à la hauteur du N° 153
Jaulan <i>(et rues et allées adjacentes)</i>	Mardi 13 Juin à 18h30	Chemin des Lèches à la hauteur du N° 165
Lauze <i>(et rues et allées adjacentes)</i>	Mercredi 14 Juin à 18h30	Au bout de la rue Albert Camus



Marché de La Voulte

Le CCAS met à disposition des personnes âgées un taxi pour se rendre au marché de La Voulte le vendredi matin tous les quinze jours. N'hésitez pas à vous inscrire (en Mairie) : il reste de la place !

Conseils Budget

Les « points conseils Budget » sont toujours à votre disposition les premiers jeudis du mois de 10h à 12h en Mairie, sur rendez-vous au 06 86 41 89 48 ou par mail vfayard@udaf07.fr.



École de la Tour - Inscriptions pour la rentrée scolaire 2023-2024

Pour les enfants qui entrent à la maternelle, ou qui sont nouveaux sur la commune, il est indispensable d'effectuer la procédure d'inscription auprès de la Mairie.

Merci donc de vous présenter en Mairie avec le livret de famille, le carnet de santé (attention votre enfant doit être à jour de ses vaccinations) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous pouvez demander la fiche d'inscription au préalable en appelant la mairie au 04 75 60 93 12 ou par mail à mairie@soyons.fr.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Le recensement militaire, obligatoire dès l'âge de 16 ans

À compter du jour du 16^{ème} anniversaire et pendant les 3 mois qui suivent cette date, tout jeune Français ou Française doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire, baccalauréat, concours administratif...).

Qui doit se faire recenser et quand ?

- Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.
- Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents. S'il est majeur, il doit faire la démarche seul.



Passeport et Pièces d'identités

Pour rappel la Mairie de Soyons n'a plus la compétence pour réaliser les passeports et les pièces d'identité, vous pouvez vous rapprocher de la mairie de Guilhaum-Granges.

Cabinet
médical



Les travaux du Cabinet Médical seront bientôt achevés

Depuis plusieurs mois, les artisans se succèdent pour agrandir puis rénover le cabinet médical, ce qui occasionne une circulation sens unique devant la Mairie. Bonne nouvelle : sauf (mauvaise) surprise, **le double sens devrait être de retour d'ici au 31 mai prochain.**